Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_043A-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle de Cojoux à la place de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, M. Rafaël MORTIER

Absent : M. Hervé JARNOT

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY a donné procuration à Mme Aline HERVÉ
Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN

Date de convocation : le 3 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Complément de vote de subventions 2026

M. le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions reçues en mairie sur juin 2026 après les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 14 février 2026 et validées en conseil municipal le 26 février 2026.

Noms des associations	Montants sollicités	Sont sortis au moment du vote ou n'ont pas pris part au vote	Résultat du vote
Les Rencontres d'AM&LIA Festival Voix sans frontières les 12&13 septembre 2026 *Sous la Halle*	1 000,00 €	Emma MORIN, secrétaire de l'association (procuration)	12 pour 700.00 €
ADES Réalisation du projet Vivants ?	700 €		11 pour 1 abstention 1 contre 700.00 €
ILOZ – Soutien à l'expérimentation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)	2€x1107 habitants = 2214,00 €		A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_043A-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2026 ci-dessus désignées,

* autorise l'inscription budgétaire 2026 des crédits nécessaires au C/65741,
* et charge M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

